

RÉINSCRIPTION APRÈS UN RETRAIT DE 5 ANS ET MOINS – 2025-2026 RETRAIT VOLONTAIRE DU TABLEAU AVANT LE 1^{ER} AVRIL

		FRAIS DE RÉINSCRIPTION ¹	TPS	TVQ	COTISATION ²	TPS	TVQ	ASSURANCE ³ PROFESS EN MILIEU PUBLIC	ASSURANCE ³ PROFESS EN MILIEU PRIVÉ	OPQ4	CIQ ⁵	TOTAUX en milieu public	TOTAUX en milieu privé
	Avril à juin 100%	50,00\$	2,50\$	4,99\$	859,42 \$	42,97\$	85,73\$	7,63 \$	54,50\$	35,00\$	4,40\$	1092,64\$	1139,51\$
Juille	et à septembre 75%	50,00\$	2,50\$	4,99\$	644,57\$	32,23\$	64,30\$	7,63 \$	54,50\$	35,00\$	4,40\$	845,62\$	892,49\$
Octo	bre à décembre 50 %	50,00 \$	2,50\$	4,99\$	429,71\$	21,49\$	42,86\$	3,81\$	27,25\$	35,00\$	4,40\$	594,76\$	618,20\$
Jan	vier à février 25 %	50,00 \$	2,50\$	4,99\$	214,86\$	10,74\$	21,43\$	3,81\$	27,25\$	35,00 \$	4,40\$	347,73\$	371,17\$
	Mars 10%	50,00\$	2,50\$	4,99\$	85,94 \$	4,30\$	8,57\$	0\$	0\$	35,00 \$	4,40\$	195,70\$	195,70\$

- > Les frais de réinscription¹ pour retrait de façon volontaire du tableau de l'Ordre depuis 5 ans ou moins couvrent la gestion administrative de la réinscription.
- ➤ Le montant de la cotisation annuelle² varie en fonction de la date de réinscription au tableau.
- Assurance responsabilité professionnelle³: les membres doivent obligatoirement y souscrire selon le régime qui s'applique à leur situation comme prévu au <u>Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec</u>
- > OPQ4 : contribution à l'Office des professions du Québec.
- > CIQ⁵: contribution au Conseil interprofessionnel du Québec.



RÉINSCRIPTION APRÈS UN RETRAIT DE 5 ANS ET MOINS - 2025-2026

RADIATION ADMINISTRATIVE POUR NON-RENOUVELLEMENT DE L'INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE

	FRAIS DE RÉINSCRIPTION ¹	TPS TVQ	COTISATION ²	TPS	TVQ	ASSURANCE ³ PROFESS EN MILIEU PUBLIC	ASSURANCE ³ PROFESS EN MILIEU PRIVÉ	OPQ4	CIQ5		TOTAUX en milieu public	TOTAUX en milieu privé
Avril à juin 100%	242,00\$	12,10 \$ 24,14 \$	859,42\$	42,97\$	85,73\$	7,63 \$	54,50\$	35,00\$	4,40\$	(1313,39\$	1360,26\$
Juillet à septembre 75%	242,00\$	12,10 \$ 24,14 \$	644,57\$	32,23\$	64,30\$	7,63\$	54,50\$	35,00\$	4,40\$		1066,37\$	1113,24\$
Octobre à décembre 50 %	242,00\$	12,10 \$ 24,14 \$	429,71\$	21,49\$	42,86\$	3,81\$	27,25\$	35,00\$	4,40\$		815,51\$	838,95\$
Janvier à février 25 %	242,00\$	12,10 \$ 24,14 \$	214,86\$	10,74\$	21,43\$	3,81\$	27,25\$	35,00\$	4,40\$		568,48\$	591,92\$
Mars 10%	242,00\$	12,10 \$ 24,14 \$	85,94\$	4,30\$	8,57\$	0\$	0\$	35,00\$	4,40\$		416,45\$	416,45\$

Les frais de réinscription¹ varient en fonction de la raison du retrait du tableau de l'Ordre.

> Le montant de la cotisation annuelle² varie en fonction de la date de réinscription au tableau.

Assurance responsabilité professionnelle³: les membres doivent obligatoirement y souscrire selon le régime qui s'applique à leur situation comme prévu au Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec

> OPQ4 : contribution à l'Office des professions du Québec.

> CIQ5: contribution au Conseil interprofessionnel du Québec.